

Titre de la proposition : Proposition INAMI

Date : 19/10/2023

Signataires de la proposition : Membres du GT

Constats :

- Constatant les besoins croissants de médecins pour une population vieillissante ;
- Constatant la pénurie actuelle du nombre de médecins (généralistes et spécialistes) ;
- Constatant que la Belgique est l'avant-dernier pays de l'UE en nombre de médecins par 100 000 habitants¹
- Considérant que les délais de prise en charge, le refus de prendre de nouveaux patients, la pression mises sur les médecins, auront à terme d'énormes répercussions sur la santé des citoyens ;
- Constatant que le nombre d'étudiants en médecine est limité par un quotas d'attribution des numéros INAMI ;
- Considérant l'iniquité manifeste dans le processus d'octroi des numéros INAMI. Il est injuste que nos étudiants en médecine belges soient désavantagés par rapport à ceux formés dans d'autres pays européens qui reçoivent un numéro INAMI automatiquement lorsqu'ils viennent exercer Belgique ;

Recommandations :

C'est pourquoi Génération Engagée propose :

- De supprimer le numéris clausus et le concours d'entrée en médecine et dentiste ;
- De garantir que chaque étudiant qui sort diplômé des études de médecine ou dentiste obtienne un numéro INAMI lui permettant d'exercer ;

1

<https://ec.europa.eu/eurostat/documents/4187653/16179941/vis1-healthprofessionals-180823.png/56b0b6ee-d6c5-1b40-e5f1-108f89871625?t=1692263715688>